

N°	2	4	0
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil onze Le lundi 7 février à 10h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. PECQUERY.
Animation de bassin versant :	Etaient présents ce jour : Mme GAOUYER, MM. BIGNON, DAVERGNE, DECORDE, DUHAMEL, LOIN, PECQUERY, SENEAL.
- maîtrise d'ouvrage sur l'étude hydraulique du sous-bassin de Longroy	Absents excusés : Mme HUREL, MM. AUBRY, JACOB (pouvoir à M. PECQUERY), JUMEL, MAQUET, MAUGEZ, VANSEVENANT. <u>- Animation de bassin versant : coordination de la politique de bassin versant > ruissellements et inondations</u>
DATE DE LA CONVOCATION :	a- Les études d'aménagement de bassins versants : le sous bassin de Longroy M. PECQUERY rappelle que la maîtrise d'ouvrage de cette étude hydraulique est assurée par l'Institution Bresle ; l'Institution, sur un cas comme celui-là, restant pleinement dans son rôle d'appui aux collectivités du bassin qui n'ont pas les moyens d'intervenir sur ce thème de la lutte contre les ruissellements et les inondations.
4 janvier 2011	M ^{elle} AGOGUÉ précise que l'Institution ne jouera que le rôle de guichet sur ce dossier. Il est prévu 80% d'aides publiques confirmées récemment par le Comité technique qualité de l'environnement (CTQE) et 20% en provenance des communes directement concernées. Le montant global d'une telle étude, d'après les estimatifs, avoisinerait les 20 000€.
NOMBRE DE DELEGUES :	Au cours d'une rencontre avec les représentants des 4 communes concernées par ce bassin de 1000ha, un accord de principe a été trouvé quant à la répartition des 20% résiduels entre les communes.
En exercice	15
Présents	8
Votants	9
	<i>A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent l'inscription au BP 2011 des dépenses (ligne 2031) et des recettes concernant la réalisation de l'étude d'aménagement hydraulique du sous-bassin de Longroy à hauteur de 20 000€. Ils autorisent le Président à signer les conventions avec les communes concernées par cette étude.</i>

Pour extrait conforme,

Le Président de l'Institution,

Jacques PECQUERY